



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>DATE DE CONVOCACTION</u>	
29 juillet 2026	
<u>DATE D’AFFICHAGE</u>	
29 juillet 2026	
<u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u>	
EN EXERCICE	15
PRESENTS	12
PROCURATIONS	3
VOTANTS	15

L’an deux mille vingt-six, le six août à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BELLE-ISLE-EN-TERRE, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François LE MARREC, Maire.

Présents : Monsieur François LE MARREC, maire, Madame Amandine TREMEL, Madame Yvette BAZARD adjointes, Monsieur Eric FRANCIOSI adjoint, Monsieur Christian PERNES, Madame Muriel LASPOUGEAS, Monsieur Guy CONNAN, Monsieur Jacques RIOU, Madame Jade GRARD, Madame Leigh BARRET, Monsieur Erwan VALLEE, Madame Stéphanie BLAIZE

Procuration : Monsieur Bernard BROUDER à Monsieur Jacques RIOU
Monsieur Emmanuel LUTTON à Monsieur Erwan VALLEE
Madame Nolwenn MARTIN à Monsieur François LE MARREC

Secrétaire de Séance : Monsieur Eric FRANCIOSI

N° 2026-08-063

Désignation du correspondant Incendie et secours

Vu l'article 13 de la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels,

Vu le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

- Participer l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune,
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde,
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive
- Concourir à la définition et à la gestion extérieure contre l'incendie de la commune.

Par ailleurs, le correspondant Incendie et Secours informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Monsieur le Maire propose :

- De désigner Monsieur Guy CONNAN Correspondant Incendie et de Secours
- De transmettre les coordonnées de Monsieur Guy CONNAN Correspondant Incendie et Secours à Monsieur le Préfet et à monsieur le Président du SDIS 22

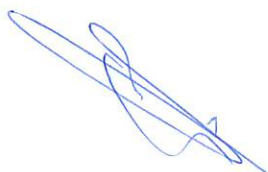
Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident :

- De désigner Monsieur Guy CONNAN Correspondant Incendie et de Secours
- De transmettre les coordonnées de Monsieur Guy CONNAN Correspondant Incendie et Secours à Monsieur le Préfet et à monsieur le Président du SDIS 22

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME

Le Secrétaire de séance,
Eric FRANCIOSI



Le Maire,
François LE MARREC

